



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL

RAPPORT D'ACTIVITE

SAISON 2023 - 2024

La Commission placée sous la présidence de M. Dany BOUVET se compose de 8 membres. Elle est intégrée au Pôle Juridique et Règlementaire dont le responsable est M. Pascal LEBRET.

Son activité est directement conditionnée par les décisions des commissions de première instance. Ainsi son domaine d'intervention concerne l'ensemble des domaines d'activité du district, qu'il soit sportif, règlementaire ou disciplinaire.

1. Nombre de séances, dossiers examinés

- La commission se sera réunie à 12 reprises au cours de la saison (contre 6 la saison dernière), se décomposant en :
 - 4 réunions plénières
 - 8 réunions restreintes.
- 28 dossiers ont été examinés contre 17 la saison dernière. (Soit 4 concernant des décisions de la Commission de gestion des Compétitions, 17 consécutifs à des décisions disciplinaires, 1 issu de décisions de la Commission des Arbitres et enfin 6 pour des décisions relevant de la Commission des Règlements et Contentieux) pour aboutir aux décisions suivantes :
 - 16 dossiers sont confirmés ;
 - 3 dossiers ont vu la décision de première instance infirmée ;
 - 7 dossiers ont été infirmés partiellement et les décisions réformées ;
 - 2 dossiers ont été retirés sur renoncement du club ;
 - 6 absences non excusées ont été sanctionnées.

2. Remarques

- Cette saison, la commission a été particulièrement sollicitée tant en nombre de réunions qu'en nombre dossiers ;
- Nous dénombrons 2 fois plus de réunions par rapport à la saison dernière.

- Il nous faut souligner la qualité du travail des commissions qui prennent les décisions en première instance car 28 dossiers, c'est bien peu en regard du nombre de dossiers qu'elles ont à traiter tout au long de la saison. C'est aussi la preuve qu'elles le font dans le respect des règlements et des procédures avec l'objectivité et le professionnalisme qui s'impose.
- Les commissions de premières instances jugent principalement sur dossier. Les éléments nouveaux apportés lors de nos auditions autorisent et justifient que certains jugements puissent être revus et réformés.

La Commission Départementale d'Appel remercie de son excellente collaboration le service administratif du District et plus particulièrement Mme Muriel FARCY en charge de l'instruction et du suivi de la CD Appel.

Le Président

Dany BOUVET



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE

RAPPORT D'ACTIVITE

SAISON 2023 - 2024

Cet exercice 2023-2024 a encore été très compliqué quant au comportement des différents intervenants sur les terrains du District de l'Eure de Football. Comme elle en a l'habitude, la Commission Départementale de Discipline s'est chargée de traiter tous ces dossiers avec intégrité, impartialité et respect des procédures, du droit à la défense et des individus.

Avant d'aborder ce qui a fait notre saison, il nous faut rappeler que notre commission a été durement affectée par le décès de l'un des siens. Nous voulons ici réaffirmer notre plus profonde tristesse puisque l'un des plus fidèles membres de la commission s'en est allé rejoindre l'au-delà. En effet, nous avons eu la douleur de perdre notre ami **Raymond HAVARD**. Le Président et tous les membres de la commission te saluent avec un profond et sincère respect. Nous garderons toujours en mémoire tous ces bons moments passés ensemble. Nos pensées vont à Marceline et à sa famille à qui nous adressons toutes nos condoléances.

Bilan d'une saison :

La Commission, intégrée au Pôle Juridique et Règlementaire, regroupée autour de son Président Patrice LECHER, se compose actuellement de 9 membres. La composition de cette commission continue d'évoluer, ainsi, nous avons accueilli au mois de septembre 2023, M. Emmanuel AUBERT, en tant que représentant de la CDA et au mois de mai 2024, Mme Lorène MICHON en tant que membre. Merci à eux pour cet engagement important qui va leur permettre de découvrir les arcanes de la discipline.

La Commission de Discipline a continué de réaliser ses réunions restreintes sur tablettes au moyen de l'appliquet de traitement des dossiers développé par la LFN avec notamment une nouvelle version de cet outil.

Lors de cette saison, ce sont toutefois quelques **3768 dossiers** qui ont constitué le menu de la Commission.

Les données de cette saison prouvent encore une fois que le travail de fond pour arriver à un football plus respectueux de chacun commence à porter ses fruits (baisse d'environ 18% des sanctions) mais il existe encore des progrès à effectuer et il faut que les clubs prennent conscience de leur responsabilité importante quant au comportement de leurs assujettis.

Il faut souligner plusieurs faits marquants pour cet exercice ainsi la généralisation du carton blanc a pu avoir un impact sur les sanctions précitées mais aussi, à contrario, le fait qu'avec l'augmentation notoire des arbitres officiel du district, il y a de plus en plus de matchs qui sont dirigés par des officiels dans nos compétitions.

Pour ce qui concerne les dossiers les plus importants voire graves, nous avons eu encore malheureusement des situations particulièrement inacceptables où certains joueurs et même certains dirigeants confondent match de football et ring de boxe.

Nous serons toujours sensibles aux valeurs de respect des joueurs, des dirigeants et de tous ceux qui gravitent autour de notre football et nous serons toujours aussi intransigeants en matière de respect et de protection de nos officiels.

L'activité de la commission en quelques chiffres :

Pour réaliser la mission qui est la nôtre, la Commission Départementale de Discipline s'est réunie à **54** reprises au cours de la saison se répartissant en 17 réunions plénières et 37 réunions restreintes.

Dans le respect des procédures réglementaires, 18 de nos décisions ont fait l'objet de saisines de la Commission d'Appel du District (8 de ces décisions ont été confirmées pendant que 9 autres ont été infirmées ou réformées et 1 n'a pas abouti compte tenu du fait que le club a retiré son appel).

- Le détail des dossiers examinés en réunions plénières :

DOSSIERS A INSTRUCTION	44
DOSSIERS A AUDITION	4
DOSSIERS SANS AUDITION	5

Pour rappel, les dossiers à instruction concernent les affaires les plus graves dont les sanctions sont susceptibles d'être les plus élevées en regard du barème de référence du code disciplinaire.

- Les compétitions concernées :

Départemental 1 - Seniors	7
Départemental 2 - Seniors	1
Départemental 3 - Seniors	8
Départemental 4 - Seniors	10
Coupe Armand MANDLE	1
Coupe Pierre SAIDANI	1

Critérium futsal Seniors	1
Critérium du matin	1
Coupe du matin Lionel BOLAND	3
Critérium féminin à 8	2
Départemental 2 – U18	3
Départemental 3 – U18	4
Coupe Maurice BERTHOIS U18	1
Départemental 3 – U15	1
Coupe André LEDUC U15	1
Départemental 1 – U13	1
Départemental 2 – U13	1
Festival U13	2
Brassage U13	1
Assujetti hors compétition	3

Il paraît important de rappeler, et en particulier dans les compétitions de jeunes, que beaucoup d'adultes continuent d'invectiver de manière importante de jeunes arbitres. Il faut savoir que la Commission n'accepte et n'acceptera jamais qu'un adulte s'en prenne à un jeune, qui plus est officiel. Oui, l'arbitre peut commettre des erreurs, mais en tout état de cause, cela ne doit pas autoriser certains adultes à se permettre tout et n'importe quoi.

Il est également à signaler les comportements inadaptés et inadmissibles de spectateurs (et de parents) qui ont obligé la Commission à prendre des sanctions envers les clubs et des interdictions de prise de licence avec des durées importantes.

- Les sanctions collectives concernant les matchs :

MATCHS PERDUS PAR PENALITE	15
RETRAITS DE POINTS	3
SUSPENSION DE TERRAIN DE SIX MOIS ASSORTIE DU SURSIS	1
POLICE DU TERRAIN et/ou MANQUEMENTS ADMINISTRATIFS	12
EXCLUSION D'UNE COMPETITION	2

Concernant les décisions relatives aux matchs perdus par pénalité, il convient de préciser que sur les 15 décisions prises, 9 relèvent de faits disciplinaires, 5 d'abandons de terrain et 1 est consécutif à l'application des dispositions de l'article 207 des RG de la LFN suite à l'usage du droit d'évocation.

- Les sanctions individuelles :

La Commission de Discipline dispose d'outils pour réprimer les mauvais comportements et elle le fait savoir désormais au travers de cette publication. Retrouvez, ci-dessous, les données de cette saison.

Nombre de dossiers par motif	
Motifs	Total saison
Avertissements	2736
Contestation	229
Enfreindre avec persistance les lois du jeu	130
Retarder la reprise de jeu	23
Non-respect de la distance réglementaire sur les reprise de jeu	6
Pénétrer ou revenir sur le terrain sans autorisation	15
Quitter le terrain délibérément sans autorisation	7
Staff : ne pas respecter les limites de la surface technique	11
Staff : Contestation en paroles ou en actes	69
Staff : effectuer des gestes ou se comporter de manière provocatrice ou offensante	2
Staff : adopter avec persistance un comportement répréhensible (mise en garde répétée)	4
Staff : se comporter d'une manière irrespectueuse envers le jeu FMI.	2
Manquement en matière de gestion administrative	8
Manquement en matière de police des terrains	1
Dossiers avec libellé particulier	76
Récidive d'avertissements	89
Exclusion pour conduite antisportive	40
Exclusion pour faute grossière	53
Comportements excessifs ou déplacés pendant la rencontre	9
Comportements excessifs ou déplacés en dehors de la rencontre	2
Comportements blessants env. officiel en cours de rencontre	6
Comportements blessant envers joueur ou dirigeant en cours de rencontre	1
Comportements blessant envers joueur ou dirigeant après la rencontre	1
Comportements blessants env. officiel après la rencontre	9
Comportement grossiers ou injurieux env. officiel en cours de rencontre	13
Comportements grossiers ou injurieux envers joueur ou dirigeant en cours de rencontre	14
Comportement grossiers ou injurieux env. officiel en dehors de la rencontre	5
Comportements grossiers ou injurieux envers joueur ou dirigeant en dehors de la rencontre	1
Comportements obscènes envers adversaire, dirigeant, public pendant la rencontre	10
Comportements obscènes envers adversaire, dirigeant, public en dehors de la rencontre	1
Comportements obscènes envers officiel pendant la rencontre	10
Comportements obscènes envers officiel en dehors de la rencontre	3
Comportement menaçant ou intimidant envers joueur ou dirigeant pendant la rencontre	3
Comportement menaçant ou intimidant envers joueur ou dirigeant en dehors de la rencontre	1
Comportement menaçant ou intimidant envers officiel pendant la rencontre	3
Comportement menaçant ou intimidant envers officiel en dehors de la rencontre	2
Comportement raciste ou discriminatoire envers joueur ou dirigeant au cours de la rencontre	3
Bousculade volontaire envers joueur, dirigeant ou public pendant la rencontre	26
Acte de brutalité ou coup à officiel sans blessure	1
Acte de brutalité ou coup à adversaire ou dirigeant sans blessure	32
Acte de brutalité ou coup à adversaire ou dirigeant sans blessure hors action	30

Acte de brutalité ou coup à adversaire ou dirigeant sans blessure hors rencontre	2
Acte de brutalité ou coup à adversaire ou dirigeant avec blessure hors rencontre avec une ITT inférieure ou égal à 8 jours	1
Dégradation aux véhicules ou aux installations	4
Match arrêté ou donné perdu pour faits disciplinaires	9
Conduite inconvenante sans exclusion en dehors de la rencontre	4
Staff : Conduite inconvenante répétée pendant la rencontre	8
Staff : Comportement excessif ou déplacé pendant la rencontre	5
Staff : Comportement excessif ou déplacé en dehors de la rencontre	2
Staff : Comportement blessant envers un officiel pendant la rencontre	4
Staff : Comportement blessant envers joueur, dirigeant ou public pendant la rencontre	1
Staff : Comportement blessant envers joueur, dirigeant ou public en dehors de la rencontre	1
Comportement injurieux ou grossiers envers joueur, dirigeant ou public pendant la rencontre	1
Comportement injurieux ou grossiers envers officiel pendant la rencontre	3
Comportement des spectateurs	18
Dirigeant ou joueurs ne répondant pas à une convocation du DEF	7
Demande de rapport	11
Envahissement de terrain pendant la rencontre sans conséquence pour les joueurs, les dirigeants et ou les officiels	1
TOTAL	3761

Nombre de dossiers par décision	
Décisions	Total saison
Suspension à titre conservatoire	7
Suspension jusqu'à audition et décision à intervenir	1
Rappel aux devoirs de sa charge	23
Rappel aux dirigeants aux devoirs de police des terrains	10
1er avertissement (inscription au fichier)	2245
2e avertissement (inscription au fichier)	803
3e avertissement (1 match ferme)	182
Automatique suffisant	94
1 match de suspension ferme	8
2 matchs de suspension ferme	16
2 matchs de suspension ferme dont l'automatique	50
2 matchs de suspension dont 1 avec sursis	1
2 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	4
3 matchs de suspension ferme	12
3 matchs de suspension ferme dont l'automatique	73
3 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	2
4 matchs de suspension ferme	3
4 matchs de suspension ferme dont l'automatique	60
4 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	6
5 matchs de suspension ferme	3
5 matchs de suspension ferme dont l'automatique	28

5 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	3
6 matchs de suspension ferme dont l'automatique	3
6 matchs de suspension ferme dont l'automatique et 1 par révocation des antécédents	1
7 matchs de suspension ferme	3
7 matchs de suspension ferme dont l'automatique	23
8 matchs de suspension ferme	2
8 matchs de suspension ferme dont l'automatique	4
8 matchs de suspension ferme dont 4 avec sursis	1
9 matchs de suspension ferme	1
9 matchs de suspension ferme dont l'automatique	2
10 matchs de suspension ferme	2
10 matchs de suspension ferme dont l'automatique	15
10 matchs de suspension ferme dont 3 avec sursis	1
10 matchs de suspension ferme	2
12 matchs de suspension ferme	1
14 matchs de suspension ferme dont 1 par révocation des antécédents	3
15 matchs de suspension ferme	2
16 matchs de suspension ferme	1
1 mois de suspension ferme	1
1 mois de suspension ferme avec sursis	1
3 mois de suspension ferme	3
5 mois de suspension ferme	2
6 mois de suspension ferme	1
8 mois de suspension ferme dont l'automatique	1
9 mois de suspension ferme	2
10 mois de suspension ferme dont l'automatique	1
16 mois de suspension ferme	1
18 mois de suspension ferme	1
Suspension ferme jusqu'au 30/06/2024	1
1 an de suspension ferme	1
1 an de suspension ferme dont 6 mois avec sursis	1
2 ans de suspension ferme	3
3 ans de suspension ferme dont l'automatique	1
5 ans de suspension ferme dont l'automatique	1
2 ans d'interdiction de prise de licence	2
5 ans d'interdiction de prise de licence	2
10 ans d'interdiction de prise de licence	1
TOTAL	3768

Nous voulons insister sur le fait que nos arbitres exercent une mission bien délicate, chaque week-end, mais néanmoins appréciée par le plus grand nombre. Tous les clubs s'accordent à dire qu'il leur faut des arbitres sur leurs matchs pour la régularité des championnats et un meilleur déroulement des rencontres. Cela repose indéniablement sur le respect de l'arbitre, de sa mission et aussi sur le respect des règles et textes qui régissent notre discipline. **Soyez-en tous conscients.**

L'arbitre est indispensable à toutes rencontres sportives, qu'il soit officiel ou bénévole. Il fait respecter l'ordre sur le terrain ainsi que les règles du jeu en toute impartialité. Il doit être exemplaire dans son

comportement au risque de compromettre l'image de sa fonction, autant que vous joueurs et dirigeants devez l'être aussi.

Nous intervenons toujours dans un cadre répressif, alors, vous tous, dans les clubs, au sein de vos équipes, faites-en sorte de revenir au jeu pour ne pas venir en « discipline ».

La Commission de Discipline ne peut accomplir sa mission sans la participation de tous, nous tenons à souligner et remercier plus particulièrement nos deux instructrices **Mmes Gladys ESPRIT et Muriel FARCY** pour tout le travail accompli au service de tous.

Je voudrais terminer par une citation de laird HAMILTON :

« Assurez-vous que votre pire ennemi n'est pas entre vos deux oreilles. »

Le Président

Patrice LECHER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lecher', with a long horizontal stroke extending to the right.



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

RAPPORT D'ACTIVITE

SAISON 2023 - 2024

C'est une nouvelle saison à la fois intense et très procédurière qui s'achève, il convient d'en faire le bilan. La Commission Départementale des Règlements et Contentieux a pour mission de prendre en charge et d'apporter une réponse à tous les aspects règlementaires de notre football. Ils concernent tous nos textes (créations, modifications ou réécritures, etc...), mais aussi les réserves ou les réclamations déposées par les clubs lors de leurs rencontres ainsi que les divers litiges à connotation réglementaire qui pourraient se présenter en cours de saison.

ACTIVITE DE LA CDRC

La Commission, composée de 5 membres (M. LEBRET, Président, MM. FARINA, LECHER, MERIEUX et RESSE) se sera réunie à 17 reprises se décomposant en deux séances plénières et quinze séances restreintes.

Pour la CDRC, cet exercice 2023-2024 aura été pour le moins prolifique puisque, sur cette saison, ce sont 68 dossiers qui ont été soumis à la sagacité de la CDRC au titre de cette année sportive. (Soit 12 de plus que la saison dernière) Ces 68 dossiers se sont décomposés de la façon suivante :

Détail des réserves et réclamations

RÉSERVES	40
RÉCLAMATIONS D'APRES MATCH	25
RÉSERVES REQUALIFIÉES EN RÉCLAMATIONS	0
ÉVOCATION (SUITE A RÉSERVES ou non)	3

Parmi ces 68 dossiers, plusieurs comportaient de multiples réserves ou réclamations, justifiant de fait que leur nombre soit supérieur au nombre de dossiers examinés.

Dans la logique du déroulement de la saison, les dossiers examinés ont concerné essentiellement en début de saison la détention de licence et la qualification des joueurs, mais aussi le nombre de joueurs

« mutés » suivi en cours et en fin de saison des problématiques liées aux matchs reportés et équipes supérieures ne jouant pas le même week-end, et à la participation des joueurs en équipe supérieure. Nous nous devons de constater et regretter que nombre de dossiers reposent sur une méconnaissance avérée des règlements et procédures en vigueur.

Répartition par compétitions concernées

Seniors	Départemental 1	5
	Départemental 2	2
	Départemental 3	17
	Départemental 4	7
	Coupe Armand MANDLE	0
	Coupe Pierre SAIDANI	5

U18	Départemental 1	2
	Départemental 2	3
	Départemental 3	3
	Coupe Maurice BERTHOIS	0

U15	Départemental 1	0
	Départemental 2	0
	Départemental 3	4
	Coupe André LEDUC	5

U13	Départemental 1	0
	Départemental 2	1
	Départemental 3	1
	Départemental 4	1
	Festifoot coupe U13	0

Vétérans - matin	Critérium du matin	1
	Coupe Lionel BOLAND	0

Féminines	Départemental 1 F seniors	0
	Départemental 2 F seniors	2
	Coupe seniors F	0
	U17 F	0
	Coupe U17 F	0
	U14 F	0
	U13 F	1

FUTSAL		2
---------------	--	----------

Concernant ce chapitre, même si les compétitions seniors se distinguent toujours, il est souligné la diversité des compétitions impactées avec notamment la présence de dossiers émanant du futsal et aussi du football féminin, preuve s'il en est besoin de l'important développement des compétitions de football féminin.

Décisions

RÉSERVES	Non recevable en la forme	10
	Recevable et non fondée	20
	Recevable et match perdu	10

RÉCLAMATIONS	Non recevable en la forme	7
	Recevable et non fondée	5
	Recevable et match perdu	8
	Recevable et match à rejouer	3

EVOCATIONS	Match perdu	4
	Non-lieu	2

Pour mener à bien nos investigations, la CDRC a jugé uniquement sur pièces hormis pour deux dossiers pour lesquels nous avons dû procéder à audition. Il faut toutefois déplorer que ces dossiers portent sur des comportements inadaptés, voire de tricheries.

Auditions et affaires contentieuses	Auditions	2
	Affaires contentieuses	1
	Dossier transféré à autres commissions	2
	Matchs perdus	0
	Matchs à rejouer	0

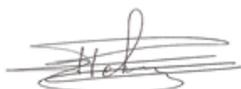
Les décisions de la CDRC ont par ailleurs fait l'objet de sept recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, voyant toutes les décisions initiales confirmées. Preuve de la cohérence et de la justesse de nos décisions.

Il faut souligner aussi qu'au total, ce sont quelques **22 matchs** qui ont été donné perdus par la CDRC, preuve s'il en est besoin, d'une méconnaissance ou d'une mauvaise interprétation des textes qui nous régissent.

La Commission Départementale des Règlements et Contentieux a également pour mission de formuler toutes propositions et de mettre en forme tous les textes qui régissent le DEF et nos compétitions afin d'inscrire l'ensemble de notre fonctionnement et de nos compétitions dans un cadre réglementaire. A cet égard, sur proposition du Président du DEF qui s'est activement associé à cette démarche, elle a été sollicitée notamment au cours d'un séminaire de trois jours, avec les secrétaires administratives du district pour procéder à une revue complète de nos textes dans un but de clarification et de simplification. L'ensemble des évolutions consécutives à ce « gros chantier » a été soumis et approuvé par le Comité de Direction et communication en a été faite aux clubs. Par ailleurs, sur propositions de groupes de travail, des réformes des championnats de jeunes ont été examinées et seront proposées aux votes des clubs lors de la prochaine Assemblée Générale.

Ce rapport d'activité est pour nous l'occasion d'associer et de remercier toutes les personnes qui œuvrent au quotidien à nos côtés pour nous permettre de remplir nos missions, et plus particulièrement les services administratifs du district et Mme Muriel FARCY, en charge de la gestion de nos dossiers et toujours à l'écoute de nos besoins.

Le Président
Pascal LEBRET





DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES FAFA

RAPPORT D'ACTIVITE

SAISON 2023 - 2024

En premier lieu, et au moment de rédiger ce rapport, j'aimerais remercier tous les membres de la commission pour leur implication et leur disponibilité dans les actions et les tâches qui leur sont attribuées.

COMPOSITION DE LA COMMISSION :

Depuis le 01/01/2021, le Comité de Direction du District a nommé pour la durée de la nouvelle mandature la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

La commission FAFA est associée et intégrée à la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives CDTIS.

Pour faire face à ses missions, la CDTIS a été renforcée par l'arrivée de nouveaux membres et est donc constituée de la manière suivante :

Président	: M. Patrick LEBRET
Vice-président	: M. Roland CANTAIS
Membres	: MM. Bruno BACHELET, Raymond BENOIT, Laurent FOLLIN, Patrick LANCINI, Pierre MORICEAU (Président commission FAFA), Christophe OLIVIER, Olivier PRUVREL.
Président du DEF	: M. Marc ROUTIER (Président de la commission FAFA de la LFN)
Secrétaire du DEF	: Mme Muriel FARCY
Président d'honneur	: M. Gérard GAUTIER
Membres d'honneur	: M. Henri CELIS

Responsable du pôle Juridique et Règlementaire : M. Pascal LEBRET

Par ailleurs, M. Raymond BENOIT est le représentant du DEF auprès de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportive. (CRTIS)

Accueil de 2 nouveaux membres MM. Bruno BACHELET et Olivier PRUVREL pour renforcer la commission et compenser aussi le départ de M. Thierry GUITTON.
De ce fait, Il nous faut aussi assurer la formation des nouveaux membres pour que, tous, nous soyons opérationnels au plus vite.

Rôle de la Commission :

Contrôler et classer l'ensemble des terrains et installations sportives utilisés en compétitions officielles sur le département de l'Eure, ainsi que les gymnases mis à disposition pour le futsal, et faire procéder à leur homologation.

Bilan de la Commission :

Nous avons pu nous réunir à quatre reprises en réunion plénière. A ce jour, ce sont 37 terrains qui ont été visités cette saison.

CLASSEMENTS EFFECTUES :

- **27** terrains ont été classés par les membres de la commission CDTIS.
- **5** terrains **FOOT 5** ont été classés.
- **5** classements d'éclairage de terrain ont été effectués.
- Le classement de l'éclairage du terrain n° 0101 d'EVREUX sera réalisé le 23 juillet 2024

- Les prochaines saisons vont être plus denses encore car beaucoup de terrains seront à classer pour des visites décennales qui arrivent à échéance du fait du nombre important de classements effectués il y a déjà 10 ans pour répondre aux exigences de la CFTIS de la FFF.

Cas particuliers :

- Les terrains de CAMPIGNY et de VILLIERS EN DESOEUVRE ne sont pas utilisés, Ces 2 terrains non utilisés et ne sont pas classés par la volonté des communes concernées (Courriers aux mairies).

Avec la composition des nouveaux groupes de nos compétitions, les montées de catégorie, la commission doit aussi vérifier que les terrains utilisés par les clubs sont en conformité avec les niveaux demandés.

Les membres de la commission restent à la disposition des municipalités et des clubs pour tous renseignements concernant les normes des terrains et installations sportives, ainsi que les dossiers de subventions F.A.F.A.

Commission F. A. F. A. :

Une commission spécifique FAFA, présidée par Pierre MORICEAU, a été mise en place depuis cette mandature.

Depuis la saison 2021-2022, tous les membres de la commission CDTIS ont intégré la commission FAFA de façon à ce que les membres des deux commissions aient les mêmes niveaux d'informations et les mêmes documents pour constituer les dossiers.

Depuis la saison 2023-2024, il a été décidé que la commission FAFA est associée et intégrée à la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives CDTIS.

7 dossiers ont été validés par les commissions FAFA du DEF et de la LFN.

Pour terminer, nous voulons remercier les secrétaires du DEF, et plus particulièrement Muriel FARCY pour son investissement dans les travaux de la commission et avoir une amicale pensée pour les anciens de la CDTIS qui sont toujours présents ou à l'écoute.

Le Président

Patrick LEBRET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Lebret', written in a cursive style.